

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2020_8_2

L' an deux mille vingt, le mardi 08 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 31 Août 2020

Présents : 13

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame BIZE AURELIE, Madame DUPUY MARINE, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE, Monsieur LEDIRAISON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

Votants : 14

**Objet : Décisions
modificatives**

Pouvoirs :

Madame ELMOZNINO PEGGY a donné pouvoir à Monsieur LEDIRAISON GUILLAUME

Absent(s) : Monsieur BIRONNEAU CYRIL, Madame ELMOZNINO PEGGY

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative du budget, comme suit :

Intégration du FDAC 2018

Dépenses d'investissement :

Recettes d'investissement :

Opérations financières :

Chapitre 041 : 2151 : 7 502,12 €

Opérations financières

Chapitre 041 : 238 : + 4 535,65 €

Chapitre 041 : 1323 : + 2 966,47 €

Dotations aux amortissements

Dépenses de fonctionnement :

Recettes d'investissement :

Chapitre 042 : 6811 : + 2 647,00 €

Chapitre 023 : 023 : - 2 647,00 €

Opération financières :

Chapitre .040 compte 28041582 : + 2 647,00 €

Chapitre 021 compte 021 :- 2 647,00 €

Crédits supplémentaires : ajustement du budget

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 : 673 : + 36,00 €

Chapitre 011 60632 : - 36,00 €

Chapitre 023 : 023 : - 1 923,00 €

Chapitre 65 : 657358 : + 1 923,00 € SDEG 16

Dépenses d'investissement :

Recettes d'investissement :

Opération 45 : 2182 : - 1 923,00 €

Opération financière : 021 : + 1 923,00 €

Opération 50 : 2031 : + 3 000,00 €

Opération 49 : 2031 : - 3 000,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuver la décision modificative comme ci-dessus;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 08/09/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot